



Information avant ouverture de succession

Par **Moncul**, le **12/01/2013** à **14:53**

Bonjour Madame, Monsieur,

Je suis l'ainée d'une famille de 5 enfants. Au décès de mes parents, ma soeur et deux de mes frères se sont chargés d'enlever tout le contenu de la maison où vivaient mes parents.

Aujourd'hui, le notaire me demande de signer une procuration en vue d'établir leur succession, mais je suis dans l'ignorance complète de tous les biens qu'ils possédaient. Que puis-je faire pour obliger ma soeur et mes frères à me communiquer les pièces officielles, sachant qu'il y a eu des actes notariés, des placements d'argent (assurance vie, etc ...)

Je souhaiterais avoir ces informations afin de prendre en toute connaissance de cause, et donner mon accord pour la succession qui va s'ouvrir. Ma soeur et mes frères peuvent-ils s'opposer à me communiquer ces informations, suis-je légitime pour les avoir. Dans ce cas, que puis-je faire pour les obtenir ? Dans la procuration adressée par le notaire, aucune informations m'ont été données.

Avec mes remerciements, recevez mes salutations distinguées.

Odile